



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation externe

Section : langues vivantes étrangères : langue et culture japonaises

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Noriko BERLINGUEZ-KÔNO,
Présidente du jury

Table des matières

Introduction

Historique des postes et analyse de la session 2024	3
Rappel de la définition des épreuves d'après les textes réglementaires	4

Rappel du programme 2024

Le programme pour la session 2025	5
Le programme pour la session 2024	5

Rapports sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve 1 – Dissertation en français portant sur un sujet de littérature	7
Épreuve 2 – Commentaire de texte en langue japonaise	9
Épreuve 3 – Traduction en japonais d'un texte en français	11
Épreuve 4 – Une version d'un texte hors-programme, suivie d'un commentaire grammatical	13
Bilan global des épreuves d'admissibilité	18

Épreuves d'admission

1° Leçon en français	19
2° Épreuve en japonais	21
3° Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique	22
Bilan général des épreuves orales d'admission	23

Conclusion	24
-------------------------	-----------

Introduction

Historique des postes et analyse de la session 2024

C'est pour la vingt-cinquième fois de son histoire que le concours de l'agrégation externe de langue et culture japonaises a été organisé en 2024, avec un poste à pourvoir.

Pour mémoire, voici l'historique des postes offerts depuis la fondation du concours en 1984.

1985	2
1986	2
1988	2
1990	2
1992	2
1994	2
1996	2
1998	2
2000	4
2001	4 (un seul poste pourvu)
2003	1
2006	1
2010	1
2011	1
2012	1
2013	2
2014	2
2015	2
2016	2
2017	1 (0 poste pourvu)
2019	2
2020	2
2021	2
2023	1 (0 poste pourvu)
2024	1

13 candidats étaient inscrits au concours pour la session 2024.

5 candidats se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité, organisées dans les académies du 4 au 7 mars 2024. Un candidat ayant rendu copie blanche à une épreuve écrite sur quatre a été éliminé.

Conformément aux textes en vigueur, le jury a retenu trois candidats pour les épreuves orales d'admission qui se sont déroulées à Villeneuve d'Ascq, à l'Université de Lille, Campus Pont de Bois, Faculté des Langues, Cultures et Sociétés, les 3, 4, 5 juin 2024.

Entre novembre 2023 et janvier 2024, une préparation pour les épreuves d'admissibilité, composée d'un ensemble de cours a été organisée entre par l'Inalco et l'Université Paris Cité. Pour faciliter l'accès à cette préparation aux candidats qui, pour des raisons professionnelles ou d'éloignement, n'auraient pas pu venir à Paris, tous ces cours se sont déroulés en visioconférence. La préparation pour les épreuves d'admission a également été organisée entre ces deux établissements le 27 avril, les 4 et 11 mai (à distance ou en présence).

Composition du jury :

L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice.

Rappel de la définition des épreuves d'après les textes réglementaires

A. Épreuves écrites d'admissibilité

1- Dissertation en français portant sur un sujet de littérature dans le cadre d'un programme (durée : 7 heures ; coefficient 3).

2- Commentaire de texte en langue japonaise portant sur un sujet d'histoire du Japon ou de civilisation du Japon contemporain dans le cadre d'un programme (durée : 7 heures ; coefficient 3).

3- Traduction en japonais d'un texte en français hors programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain (durée : 4 heures ; coefficient 2).

4- Version d'un texte hors programme, suivie d'un commentaire grammatical (durée : 6 heures ; coefficient 3).

Pour les épreuves 2, 3, 4 un dictionnaire unilingue et un dictionnaire en langue japonaise de caractères chinois, sous format papier et indiqué par le jury, peuvent être utilisés par les candidats qui doivent se munir eux-mêmes de ces dictionnaires.

B. Épreuves orales d'admission

1- Une leçon en français portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon, dans le cadre du programme (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 45 minutes maximum ; coefficient 4).

2- Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique au programme (durée de la préparation : 4 heures ; durée de l'épreuve : 45 minutes maximum ; coefficient 3).

3- Épreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais, suivies d'un entretien (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [interprétation et présentation d'informations : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum] ; coefficient 5).

La maîtrise de la langue française, comme celle de la langue japonaise, est prise en compte dans la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le programme des épreuves du concours fait l'objet d'une publication sur le site devenir enseignant du ministère.

Nous rappelons que les candidats doivent être titulaires d'un Master 2 au moment du concours. Il est vivement recommandé de s'informer le plus précisément possible en se connectant régulièrement sur le site de l'Éducation nationale.

Rappel du programme 2024

Consultation des programmes des concours enseignants du 2nd degré dans les ressources disponibles :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>

Le programme pour la session 2025 a été publié le 23 avril 2024.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1229>

A. Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve 1- Dissertation en français portant sur un sujet de littérature (durée : 7 heures ; coefficient 3).

Textes au programme :

- Mishima Yukio, *Gogo no eikô*, Shinchô bunko, 1968 et rééditions.
- Tanizaki Jun.ichirô, *Shunkinshô* et *Mômoku monogatari*
- *Shunkinshô*, Shinchô bunko, 1951 et rééditions.
- *Mômoku monogatari*, dans le volume *Yoshino kuzu, Mômoku monogatari*, Shinchô bunko, 1951 et rééditions.

Épreuve 2- Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou sur la civilisation du Japon contemporain (durée : 7 heures ; coefficient 3).

Thèmes au programme :

- Sujet d'histoire du Japon :
- La démocratie de Taishô, à partir de l'ouvrage de Narita Ryûichi, *Taishô demokurashî*, Iwanami shinsho, 2007 et rééditions.
- Sujet sur la civilisation du Japon contemporain :
- Les politiques migratoires du Japon depuis 1945, à partir de l'ouvrage de Tanaka Hiroshi, *Zainichi gaikokujin – Hô no kabe, kokoro no mizo*, Iwanami shinsho, 2013 et rééditions.

Bibliographie de base pour le sujet d'histoire du Japon

- Cadot Yves *et al.* (dir.), "L'ère Taishô (1912-1923) : genèse du Japon contemporain ?", *Japon pluriel*, vol. 10, Arles, Picquier, 2014 (ouvrage accessible en ligne sur le site de la SFEJ).
- Matsuo Takayoshi, *Taishô demokurashîki no seiji to shakai*, Misuzu shobô, 2014.
- Shigematsu Masafumi, *Taishô demokurashî no kenkyû*, Seibundô, 2002.
- Silberman Bernard S. and Harootunian H.D. (eds), *Japan in crisis : essays on Taishô democracy*, Ann Arbor, Mich. : Center for Japanese Studies, the University of Michigan, 1998 (Reprint. Originally published: Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1974).
- Tschudin Jean-Jacques et Hamon Claude (dir.), *La modernité à l'horizon : la culture populaire dans le Japon des années vingt*, Arles : Picquier, 2004.

Bibliographie de base pour le sujet sur la civilisation du Japon contemporain

- Miyajima Takashi et Suzuki Eriko, *Gaikokujin rôdôsha ukeire o tou*, Iwanami bukuretto, 2014 et rééditions.
- Arita Shin, Yamamoto Kahori et Nishihara Kazuhisa, *Kokusai idô to imin seisaku — Nikkan no jirei to tabunkashugi saikô*, Tôshindô, 2016.
- Tsuda Takeyuki, *Local Citizenship in Recent Countries of Immigration: Japan in Comparative Perspective*, Lanham, MD, Lexington Books, 2006.
- « *Le Japon, pays d'immigration ?* », *Hommes & migrations* n° 1302, 2013.
- Deborah Milly, *New Policies for New Residents*, Cornell University Press, 2014.

B. Épreuves orales d'admission

Épreuve 1. Une leçon en français portant au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon dans le cadre du programme (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 45 minutes maximum ; coefficient 4).

Se reporter au programme des épreuves écrites ci-dessus.

Épreuve 2. Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique.

(durée de la préparation : 4 heures ; durée de l'épreuve : 45 minutes maximum ; coefficient 3).

Textes au programme :

- *Konjaku monogatari shû*, vol. 24. Edition retenue : *Konjaku monogatari shû, Honchôbu, chû*, Ikegami Jun.ichi éd. et notes, Iwanami bunko, 2001 et rééditions.
- *Ugetsu monogatari* de Ueda Akinari, les contes Shiramine et Asajigayado. Édition retenue : *Ugetsu monogatari*, Nagashima Hiroaki éd. et notes, Iwanami bunko, 2018.

Épreuve 3. Épreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais

(durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 1 heure maximum ; coefficient 5).

Rapports sur les épreuves d'admissibilité

Remarques préalables :

Nous conseillons vivement aux candidats des prochaines sessions de se reporter aux indications figurant dans les rapports des sessions précédentes :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>).

Voir aussi le site de la Société française des études japonaises : <http://sfej.asso.fr/?cat=9>

Épreuve 1 – Dissertation en français portant sur un sujet de littérature (durée : 7 heures ; coefficient 3) (A.B. et M.H.)

Nombre de candidats ayant composé : 5

Moyenne de l'épreuve : 10,35/20

Répartition des notes : 6 ; 9 ; 10,5 ; 12,25 ; 14.

Sujet :

L'affirmation de Nishimura Kôji selon laquelle le style romanesque de *Shunkinshô* se trouve résumé dans la phrase de Tanizaki : « Je suis retourné à une manière de faire la plus paresseuse, la plus simple possible » (*Mottomo ôchakuna, yasashii hôhô wo toru koto ni kichakushita*) est-elle pertinente ?

La dissertation littéraire est un exercice technique supposant une bonne connaissance et une réflexion approfondie sur les œuvres au programme, une maîtrise de l'expression française et une connaissance minimale des codes propres à l'exercice lui-même. Cette dernière exigence ne va pas toujours de soi pour des candidats venant d'horizons très différents et n'ayant pas toujours une grande expérience dans ce domaine. Il convient en particulier de faire attention à quelques points essentiels.

D'abord, prendre le temps de bien lire et assimiler le sujet, en prêtant une attention particulière à sa formulation et aux termes employés, qui permettent d'orienter et de délimiter le travail de dissertation, en particulier la problématique et le plan le mieux adaptés pour le traiter.

Ainsi, nous avons mis en exergue ci-dessous les termes-clefs du sujet :

L'affirmation de Nishimura Kôji selon laquelle le **style romanesque** de *Shunkinshô* se trouve résumé dans la phrase de Tanizaki : « Je suis **retourné** à une **manière de faire** la plus **paresseuse**, la plus **simple** possible » (*Mottomo ôchakuna, yasashii hôhô wo toru koto ni kichakushita*) est-elle pertinente ?

D'une manière générale, éviter les développements trop génériques et descriptifs : la dissertation n'est pas un compte-rendu de lecture ou une entrée d'encyclopédie sur l'auteur à traiter. Le sujet doit appeler une problématique, à traiter selon une méthode scientifique en suivant un développement logique, en faisant appel à des outils tirés de la théorie et de la critique littéraire, et appuyé par des citations de travaux académiques, de l'œuvre en question ou d'autres œuvres permettant de l'éclairer.

Éviter également les développements hors-sujet car résultant d'un choix personnel du candidat quant aux thématiques à aborder sans tenir compte de la question proposée à la dissertation. Il ne s'agit ici en aucun cas de « forcer » une lecture de l'œuvre mais de développer une réflexion conditionnée par la question posée et permettant d'y apporter une réponse circonstanciée.

Le développement doit également permettre de déterminer avec certitude que les textes à traiter ont été lus en langue japonaise et non seulement en version traduite (quand elle existe), car dans le cas contraire, toutes les observations portant sur les aspects formels du texte (style, rythmique, etc.) voient leur portée sévèrement limitée. Intégrer par exemple de brefs extraits, ou simplement des termes-clefs des textes étudiés (ou de leur critique) en langue japonaise permet d'éviter ce problème.

Il est bien entendu souhaitable de présenter l'auteur, le contexte socio-historique de la rédaction de l'œuvre, mais ces données factuelles ne doivent en aucun cas constituer l'essentiel de la dissertation : ils peuvent par exemple être concentrés dans l'introduction.

Il est tout à fait souhaitable d'invoquer le cas échéant d'autres écrivains japonais s'étant intéressés à des thématiques analogues (permettant ainsi une comparaison entre des styles et des points d'intérêt différents, au niveau synchronique ou diachronique si cela se révèle pertinent).

On veillera également à soigner la rédaction, en évitant une écriture impressionniste ou trop calquée sur l'oral, ne répondant pas suffisamment aux exigences d'un travail académique.

Concernant le sujet proposé cette année :

Le plus simple était de partir de la citation de Tanizaki par Nishimura, dont le commentaire de *Shunkinshô* publié dans l'édition de poche de l'œuvre, d'où est tiré le sujet, pouvait également fournir des pistes de réflexion, et de détailler de façon méthodique le « style romanesque » adopté pour l'œuvre. Il était ce faisant possible de replacer ce style défini comme un « retour » à une « manière de faire » « paresseuse » et « simple », dans le contexte plus large de la production littéraire de Tanizaki, voire de celle de ses contemporains dont il s'est inspiré, et éventuellement à émettre une appréciation concernant l'affirmation de Nishimura. La connaissance du texte (*Shunkinshô gogo*) dont est issue cette citation de Tanizaki, commentaire de l'auteur sur son œuvre publié l'année suivante de sa parution, qui s'inscrit dans une polémique qui opposa l'auteur à des écrivains naturalistes concernant la question de la fiction et du roman, pouvait également être mise à contribution.

Tanizaki s'y montre en effet circonspect face aux méthodes du roman moderne occidental pour prétendre au réalisme, affaire de convention qui ne génère pas nécessairement davantage de « vraisemblance » que le « style *monogatari* » dont lui se réclame, à la construction moins serrée, mais moins dépendant de descriptions psychologiques appuyées par des narrateurs omniscients.

S'appuyant sur cette tradition littéraire, Tanizaki fait appel à cette période à des dispositifs qui lui permettent de la mimer dans une certaine mesure, à l'image de *Mômoku Monogatari* (l'autre œuvre au programme) et son narrateur, conteur aveugle dans le sillage des *biwa hōshi* récitant des grandes gestes guerrières du Moyen-Âge, qui prend le récit à sa charge.

Dans *Shunkinshô*, le dispositif est différent mais consiste également à exploiter des supports antérieurs de transmission du fait historique, le narrateur s'appuyant ici pour relater la vie singulière de Shunkin et son disciple sur l'exégèse d'une biographie (fictive) de celle-ci rédigée à l'initiative de ce dernier.

Dans les deux cas, la matérialité même du texte s'efforce d'accompagner le renvoi à des sources et des modes de transmission du récit anciens, en mimant l'oralité du conteur ou la densité des chroniques historiques rédigées en langue savante.

L'une des approches possibles consisterait ainsi à interroger le rapport entre réalité historique et fiction dans cette œuvre, et l'usage des signes de la première pour rendre vraisemblable la seconde.

Dans le cas de *Shunkinshô*, la question amenait un développement possible dans plusieurs directions, liées à la teneur formelle et thématique du texte, renvoyant à des voies déjà empruntées par Tanizaki (et la littérature japonaise) antérieurement, puisqu'il évoque un « retour » à une certaine « manière de faire » : l'usage du matériau historique d'une part, et son exploitation dans le cadre d'un récit, avec un rapport spécifique à la fiction, et les choix opérés au niveau formel pour porter ce récit et articuler ce rapport, qui pose également la question du réalisme.

Ainsi, la « paresse » revendiquée par Tanizaki consisterait ici à s'appuyer sur des formes antérieures de production littéraire pour développer ses récits, dont la connotation d'historicité peut « faciliter » la vraisemblance perçue de ces derniers pour ses lecteurs, et la « simplicité » (ou la retenue) dans la relation des événements et sentiments contrasterait avec les descriptions minutieuses et les épanchements psychologiques du roman moderne à l'occidentale, dont l'hégémonie contemporaine lui semble injustifiée, dans le cas de *Shunkinshô* en particulier, l'« esquisse » de ce portrait de femme

tirant sa séduction de ce qu'elle reste en partie dans l'ombre, conditionnée à une reconstruction forcément incomplète par le narrateur du récit comme par le lecteur sur la base des « sources » de facture diverse proposées.

Bien entendu, une analyse serrée de *Shunkinshô* ne peut que mettre au jour sinon un paradoxe, du moins une certaine ironie dans l'affirmation de Tanizaki : en effet, la « manière » de *Shunkinshô* est-elle vraiment si « simple » ?

Ainsi, il était particulièrement intéressant de distinguer les différents niveaux de récits (narration paraphrasant la chronique, citation de la chronique, mise en doute à partir d'informations rapportées par des tiers, soit les résultats d'une enquête/réflexion du narrateur qui agit comme une sorte de journaliste/détective « philologue »), tous fondus dans une masse presque indistincte pour le lecteur. La démarcation entre la paraphrase et la citation en particulier méritait d'être interrogée : quelles sont les portions citées ? Ont-elles un statut particulier ? Idem pour les informations obtenues par des tiers : à quoi touchent-elles ? Qu'apportent-elles de plus que la paraphrase et la citation ? Ici, une maîtrise minimale des outils théoriques en études littéraires permettant d'analyser la narration et l'énonciation pouvait se révéler utile.

Plus généralement, on pouvait se demander quels sont les effets générés par ce dispositif particulier, par rapport à une construction qui aurait correspondu aux « canons » littéraires de l'époque en termes de narration supposée permettre le réalisme psychologique. Et à l'inverse, en quoi ces récits de Tanizaki (*Shunkinshô*, *Mômoku monogatari* et d'autres publiés à la même période) s'éloignent-ils des formes classiques dont ils s'inspirent en partie ? Dans quels buts et pour quels effets ? Ces questionnements pouvaient permettre de traiter la question posée tout en élargissant la perspective à la conception du récit de Tanizaki par rapport à celles qui dominent au Japon à l'époque où il écrit, et à celles où il puise son inspiration à cette période de sa carrière.

Enfin, puisque nous avons évoqué l'ironie potentielle de Tanizaki dans ses remarques à la critique relatives à *Shunkinshô*, il faut rappeler que le recours (ici « retour ») à un dispositif tel que la « lettre trouvée » est au cœur de l'élaboration du roman occidental moderne, à l'image des productions anglaises du 18^e siècle, quand le recours assumé à la fiction pouvait sembler inconvenant et qu'il valait mieux attribuer le récit à un autre narrateur, présenté comme « réel », plutôt que d'en prendre la création à sa charge.

Épreuve 2 – Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou sur la civilisation du Japon contemporain (durée : 7 heures ; coefficient 3) (N.B-K. et N.T.)

Nombre de candidats ayant composé : 5

Moyenne de l'épreuve : 9,1/20

Répartition des notes : 5 ; 6 ; 10,75 ; 11,25 ; 12,5.

Les critères d'évaluation ont été les suivants :

- compréhension du texte
- synthèse et contextualisation par l'esprit critique et argumentatif
- justesse de l'expression écrite en japonais

Dans le cadre de l'épreuve de commentaire de texte, les candidats doivent montrer qu'ils ont parfaitement compris l'ouvrage au programme dont est tiré l'extrait à commenter (en l'occurrence, *La démocratie de Taishô* de Narita Ryūichi), ainsi que les idées et concepts qu'il met en avant, sans contresens. La maîtrise de l'exercice du commentaire de texte est malaisée et comporte des écueils qui doivent être surmontés : outre une bonne compréhension du livre et de l'extrait proposé, il s'agit de mettre en perspective le propos de l'auteur dans son contexte historique, politique, idéologique. Puis, il faut commenter le texte donné sans pour autant se borner à le paraphraser ou à le résumer,

mais en mettant en lumière les arguments développés afin d'élaborer une réflexion critique et ordonnée. Les arguments ne doivent ni être pris à la lettre, ni être réfutés sans fondements solides.

L'extrait proposé lors de l'épreuve met en évidence les places contrastées qu'occupent les femmes dans les années 1920 avec l'élargissement de la nouvelle classe moyenne s'inscrivant progressivement dans la société du salariat. Ces familles se caractérisent alors par une forme d'ascension sociale par le diplôme et par l'attention particulière des femmes au foyer à l'égard des enfants, tant sur le plan affectif que sur le plan éducationnel. Outre la part croissante de ces dernières, le texte décrit l'essor des *shokugyō fujin* (femmes qui travaillent), appellation qui se trouve distinguée d'avec les ouvrières. Le changement des formes familiales ainsi que de la place des femmes a alors fait surgir des débats et des critiques adressées à ces femmes, mais également des réactions de ces dernières contre le traitement que la société leur réserve. Ce texte décrit ainsi de telles évolutions, en présentant les idées exprimées dans des magazines pour les femmes, des œuvres littéraires, ou encore des peintures, où l'auteur identifie des positions nettement contrastées. Dès lors, dans ce commentaire, outre la description de la libération des femmes, il importait d'articuler ces différentes positions avec la question de l'élargissement de la famille moderne.

Afin de départager les cinq copies, le jury a pris en compte l'aptitude à la synthèse, l'attention portée à la qualité de la langue, ainsi que la maîtrise du commentaire de texte en tant qu'exercice de réflexion critique. Les deux meilleures copies ont convenablement présenté l'ouvrage et l'extrait en les contextualisant, ont défini les principaux concepts mis en avant par l'auteur tout en étayant le développement au moyen d'exemples précis et clairement analysés. Nous pouvons également relever une très bonne connaissance de la langue japonaise, tant du point de vue grammatical qu'en matière de lexique : les problèmes liés à la langue y demeurent relativement mineurs. Enfin, l'argumentation se trouvait clairement structurée et mettait en exergue la diversité des positions réservées aux femmes, ou revendiquées par elles.

Ces copies n'en demeurent toutefois pas moins marquées par quelques défauts. L'une d'entre elles, par exemple, reprenait certes les points saillants de l'extrait en y associant des perspectives critiques, mais certains passages laissaient voir des jugements hâtifs de la part du candidat. Nous pouvons ainsi interroger la pertinence de la notion de fierté, mentionnée de façon trop allusive dans la conclusion. Il est important qu'une réflexion critique soit justifiée par une analyse rigoureuse, en prenant appui, lorsque cela s'avère judicieux seulement, sur des travaux d'autres auteurs ainsi que sur des connaissances acquises sur le thème. Il en va de même pour l'autre copie, qui dénonce de façon infondée un manque de contextualisation de la part de l'auteur ainsi que la nature « abstraite » de l'approche historique en général. Or, même s'il est vrai qu'il est pertinent, dans le prolongement de l'analyse, d'évaluer le raisonnement déployé par l'auteur, nous rappelons que c'est au candidat qu'il revient d'apporter une mise en contexte, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un ouvrage inscrit au programme. Rappelons donc combien la lecture approfondie du livre est essentielle lors du travail de préparation : l'exercice demande aux candidats d'élucider le sens du texte, en s'aidant çà et là de connaissances sur l'œuvre et, le cas échéant, et de manière mesurée, de réflexions d'autres auteurs portant sur le même thème.

La copie qui suit ces deux premières comportait plusieurs problèmes de langue importants, tels que des tournures syntaxiquement fautives et des impropriétés lexicales. Si la copie s'illustre par des qualités de synthèse et une certaine richesse dans la matière du développement, elle ne comporte aucun élément d'analyse critique, et procède par juxtaposition d'explications sur des points abordés dans le texte, sans approfondir suffisamment l'interprétation.

Quant aux deux autres copies, elles ne répondent pas de manière satisfaisante aux attentes du commentaire de texte. Elles se caractérisent par un travail de synthèse trop court, ne permettant pas de cerner les idées principales de l'auteur, et manifestent des problèmes de compréhension du texte. Si l'on peut saluer l'effort de l'une d'elle pour mettre en perspective le propos dans le contexte historique en évoquant des personnages importants de l'époque, il aurait fallu articuler ces considérations de façon plus cohérente, sans s'éloigner des idées développées dans le texte. Ceci donne en effet l'impression que la lecture proposée est trop superficielle, et que l'argumentation

s'affranchit des idées principales de l'extrait. Quant à la dernière copie, sa longueur apparaît particulièrement insuffisante. Les arguments de l'auteur auraient dû être développés de manière plus nette et plus équilibrée, en ayant recours à un vocabulaire plus précis.

Quatre copies sur cinq s'achèvent soit par une conclusion trop courte, soit avec des arguments s'éloignant du texte, et ne proposent pas une analyse suffisamment fine et approfondie qui soit à même de ressaisir les principaux enjeux du texte. Nous rappelons que la gestion du temps s'avère primordiale dans le cadre de ce concours.

En définitive, la justesse et la richesse de l'expression écrite en japonais varie considérablement selon les copies. Les problèmes les plus récurrents sont : des phrases grammaticalement incorrectes et des maladresses ; un vocabulaire et un choix de particule inappropriés ; des erreurs de graphie des caractères ; une confusion des verbes transitifs et intransitifs et des formes actives et passives : une compréhension insuffisante quant aux attentes liées à la partie critique du commentaire du texte.

Épreuve 3 – Traduction en japonais d'un texte en français hors-programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain (durée : quatre heures ; coefficient 2). (Y. T. et N. T.)

Nombre de candidats ayant composé : 5

Moyenne de l'épreuve : 10,7/20

Répartition des notes : 5 ; 10 ; 11 ; 12,5 ; 15

Sachant qu'il est impossible de trouver une position de surplomb qui n'ait en même temps une valeur tactique, il faut peut-être explorer ce qu'on pourrait appeler la *voie basse*, celle d'un accouchement par le corps d'une science des réalités étrangères. Cette dernière a sans doute toujours existé sous une forme intuitive et pratique, mais, grâce au travail de nombreux enseignants, chercheurs, artistes, diplomates, journalistes et travailleurs associatifs, elle commence à apparaître de façon plus nette et consciente. Pour résumer ses caractéristiques, elle implique une maturation intérieure par l'assimilation linguistique et l'expérience des terrains, une transformation sociale par l'enrichissement des coordonnées émotionnelles et mentales de chacun, une sensibilité partagée au point de vue des autres, dont il ressort une capacité collective à mieux voir les articulations logiques qui unissent et opposent les regards sur le monde. Ce faisant, elle est d'abord pédagogique et morale, mais elle aboutit au bout du compte à une position sans doute plus rationnelle que celle du premier modernisme qui, depuis la Renaissance, a toujours eu tendance à penser les perspectives sur un mode égocentré.

Cette nouvelle modernité multifocale constitue pour les études étrangères le cadre épistémologique le plus prometteur. La connaissance que chaque société a de la connaissance que les autres ont des choses, du monde et de leur place en son sein, paraît en effet encore extrêmement sommaire et naïve. Un travail colossal de détissage des savoirs, de repérage des singularités, de traduction des textes, d'analyse des processus d'interaction demeure à entreprendre. Les menaces que les pressions démographiques et technologiques font peser sur le vivant confèrent même à cette entreprise une forme d'urgence, tant il est important que les communautés humaines sachent échanger sereinement et trouver ensemble des solutions pérennes. Toutefois, cette approche multifocale n'a pas pour vocation de renverser les autres approches, et encore moins de s'imposer comme l'unique standard de la science et de la généralité. Car elle est par définition pluraliste.

Michael Lucken, *L'universel étranger*, 2022.

Proposition de traduction :

上方から俯瞰しつつも同時に戦略的な色合いを持たない視点というものを見つけることが不可能であることを踏まえれば、「下方からの道」と呼べるような、身体を通した自然分娩のような方法で外国の現実を対象とする科学を生み出す道を探求するべきかもしれない。ここで言う学問はおそらく直感的で実際的な形で既に存在していたものである。しかし、多くの教員や研究者、芸術家、外交官、ジャーナリスト、アソシエーション従事者などの功績によって、それはより明確で意識的な様相を帯びつつある。特徴をまとめると、この学問は次のようなことをもたらす。言語を深く理解し、現地で経験を積むことによる内的な成熟、各人が人間の喜怒哀楽や精神の機微を学び深めることによっておこる社会の変容、そして他者の視点に対する感受性の共有だ。この感受性の共有によって、世界に対する眼差しを結びつけ、また対立させている論理構成をより明確に捉える力を誰もが持つようになるのである。そのため、この学問は第一に教育的かつ倫理的な性格を持つが、結果的には初期の近代主義の考え方、すなわち、ルネッサンス期からの常に自己中心的な尺度で物事を判断しがちなそれよりもおそらく理性的な考え方に辿り着くのである。

この多焦点的な新しい近代性は、外国研究をする上で今後最も有望な認識論的枠組みである。どの社会においても、他の社会の持つ知識や世界観、およびそれらの位置付けについて知っていることは、実際のところいまだに非常に大雑把で単純であるように見受けられる。知識を解きほぐす、特異性を捉える、テキストを翻訳する、相互作用的なプロセスを分析するなど、途方もない量の課題が残されているのだ。人口増加の圧力とテクノロジーの発達によって生物全体が危機に陥っている今、人間の共同体同士が平和的に対話し共に恒久的な解決策を見出す術を知ることが最も重要な課題であるだけに、この試みを進めることは火急の要件とさえなっている。しかしながら、この多焦点的アプローチは他のアプローチを覆すことを目的とするものではないし、学問と一般性における唯一の基準と見なされるべきだと主張するものでもない。なぜなら、このアプローチは本質的に多元的なものであるからだ。

(ミカエル・リュケン、『「普遍」と「異国」について』、2022)

Tous les candidats sauf un(e) ont réussi à traduire le texte en entier. Les problèmes représentatifs relevés sont les suivants :

- le problème de syntaxe et les erreurs de l'emploi des particules. Ceci est lié également à une confusion entre les verbes transitifs et intransitifs.
- le problème au niveau de la collocation
- les fautes de sinogrammes
- l'utilisation des termes inventés par les candidats
- les modifications du sens par rapport au texte original
- l'absence des éléments exprimés dans le texte original
- les erreurs des connecteurs et de l'articulation logique
- le mélange du registre des langues parlée et écrite.
- l'illisibilité en japonais (la traduction littérale de chaque mot est en général la cause de l'illisibilité)

Ces types d'erreurs énumérés ci-dessous peuvent être évité avec une meilleure utilisation des dictionnaires, même si le temps est limité pour ce travail de la traduction.

Quelques remarques des correcteurs :

全体に多義的な抽象名詞や著者の造語の訳が難しいテキストである。また著者の文体が持つ文学的な味わいをどこまで生かせるかも翻訳者泣かせな点だと言えよう。限られた時間内で訳文を作成しなければならない試験の状況ではまず意味を伝えることを優先することとなるが、原文で著者の言わんとするところを理解し、最も適切な訳語を選択する作業が必要となる。名詞構文を多用したフランス語の文章は直訳すると日本語として意味が通じなくなるので、適宜動

詞を使った表現に変えて説明的に訳す、長文を切って複数の文にして訳すなどの工夫が必要となる。また、学術書であることを踏まえ、使用する表現や語彙のレジスターのコントロールも要求されよう。

1. ... « qu'on pourrait appeler la *voie basse*, celle d'un accouchement par le corps d'une science des réalités étrangères. » ここでイタリックになっている *voie basse* というのは、*accouchement* と関係している。つまり、母体からの自然分娩のことである。訳す際にはこの点に気をつけなければならない。
2. « Pour résumer ses caractéristiques »から始まる段落は文章が長いので、フランス語文をそのまま訳すと構造が見えにくくなる。最初の方で文を切ってしまう、その後は最初から訳していくと良い。
3. « une transformation sociale par l'enrichissement des coordonnées émotionnelles et mentales de chacun »における *coordonnées* は比喩的な意味で使われていることに注意したい。*Coordonnées* は座標軸、より現代的な文脈では「位置情報」とも訳される。著者一流の文学的な表現だが、この場合は感情的、精神的な面での視野が開けていくことを示している。つまりある国や文化の人々がどのような場面でどのようなことを感じるのか、どのような考え方や信念を持つのかを学び、自分とは違ったものの見方を各人が身につけることで社会が変容すると述べている。「感情的・精神的な要素の学習による社会（の）変化」「各自の感情と精神の届く範囲を広くし」という訳例があったが、比較的良い例。
4. « Les menaces que les pressions démographiques et technologiques »...から始まる段落に関しても、文が長いので一度切ると訳しやすくなる。その際、程度と理由を表す « tant »の意味合いにも注意が必要である。
5. タイトル« *L'universel étranger* »に関しては、著者の主張を理解したかどうかを最も端的に表れる箇所であるので、語彙の選択には慎重でなければならない。*universel* が形容詞か、*étranger* が形容詞か、議論が分かれるところであるが、実はどちらにも解せる曖昧さを利用し正に *universel* と *étranger* の間の議論のせめぎ合いに読者を誘い込む著者の狙いがある。テキストに見られるように、他者の理解を通じた自文化中心主義への批判、普遍主義についての論考であることを踏まえなければならない。
6. 上記5と関連して、この *étranger* という言葉の訳も非常に難しい作業である。一般的に「外国」と訳されるが、本来「自分とは違うもの」「馴染みのないもの」を指す。この「自分とは違うもの」が「国」という単位で単純に捉え得るものでないことやその位置付けの歴史的変遷の重要性は著者の立場から明白であるが、便宜的に「外国」と訳した方が文意の理解を妨げない場合も多い。受験者の訳例に *une science des réalités étrangères* を「「外」的現実の科学」としたものがあったが、この問題を意識している点で評価できる。

タイトル中ではこのような背景を踏まえ、最も日常的な語彙である「外国」を避け、あえてそのやや古びた語感と「異」という文字の存在で読者の注意を喚起するであろう「異国」を採用した。

Épreuve 4 – Une version d'un texte hors-programme, suivie d'un commentaire grammatical (durée : 6 heures ; coefficient 3) (J.B. et M.H.)

- Nombre de candidats ayant composé : 4
- Moyenne de l'épreuve (version + grammaire) : 10,875
- Répartition des notes : 6 ; 9,25 ; 13,50 ; 14,75

1. Version

Remarques générales

Le texte ayant servi de support à l'épreuve de version est un passage du roman *Yuki no kizhashi* [L'escalier de neige] d'Okuizumi Hikaru paru en 2018. D'une longueur comparable à celle des sujets des années précédentes, le texte proposé cette année se distinguait par son caractère littéraire et son style recherché, marqué par de longues descriptions qui constituaient, avec la bonne compréhension du passage sur la métaphore du jeune plant qui devient un grand arbre (paragraphe 4), les principales difficultés de ce texte.

Trois candidats sont parvenus à mener à terme la version avec plus ou moins de succès. Parmi ces copies, même si elle n'est pas exempte de maladroites, l'une d'elles se distingue par sa fidélité au texte et quelques heureuses trouvailles de traduction. À des degrés divers, les deux autres copies présentaient un certain nombre de contresens. Ceux-ci proviennent souvent d'une lecture trop rapide du texte et le jury tient à rappeler l'importance de l'observation attentive des phrases et des relations entre leurs composants. Avec des performances relatives, la qualité de l'expression et de l'orthographe a semblé globalement meilleure que celle de la session précédente.

La bonne perception de la période de l'histoire à laquelle se situe l'action (quelques temps après l'« Incident de Mandchourie » mentionné à la ligne 15) et la connaissance de celle-ci étaient également importantes pour bien comprendre certaines références contextuelles (震災 *shinsai* le grand tremblement de terre de 1923, 大名華族 *daimyō kazoku* familles des anciens daimyos intégrés à la noblesse sous l'ère Meiji par opposition à l'ancienne noblesse 堂上華族 *dōjōkazoku*, 御一新 *go-isschin* La Restauration de Meiji, l'ambiance complotiste de l'époque ou l'importance de la figure du Général Nogi), traduire certains termes liés aux institutions de l'époque (枢密院 *sūmitsu-in* Conseil Privé, 貴族院 *kizoku-in* Chambre des Pairs), resituer le goût pour le mobilier occidental et rendre l'atmosphère trouble de l'époque. Sans cette compréhension « profonde », il était difficile de saisir certaines nuances et donc de les restituer dans le texte français.

Le vocabulaire, notamment les noms relatifs aux titres nobiliaires et les postes de hauts fonctionnaires dans l'administration (次官 *jikan*, 書記官長 *shokikan-chō*) constituait la seconde difficulté de ce texte. À cet égard, les dictionnaires de référence autorisés durant l'épreuve pouvaient constituer une aide précieuse et l'on ne saurait rappeler l'importance du choix de celui-ci. Si l'on ne saurait tenir rigueur aux candidats ne pas avoir su traduire le terme de 紫檀 *shitan* « bois de rose », les correcteurs ont déploré qu'aucun d'entre eux ne soit parvenu à traduire 楠 *kusunoki* « camphrier » assez courant au Japon. La lecture de quelques caractères chinois pouvait aussi poser problème (詠える *atsuraeru*, 楠 *kusunoki*, 絨毯 *jūtan*, 麹町 *kōjimachi*, 驚愕 *kyōgaku*) et pour cela également on ne saurait rappeler aux futurs candidats l'importance du maniement régulier d'un dictionnaire de caractères au format papier.

Pour d'autres conseils méthodologiques généraux, le jury invite les futurs candidats à se référer aux rapports du jury des sessions précédentes.

Proposition de traduction commentée

La résidence du Comte Sasamiya comprenait, outre la maison principale dotée d'un jardin intérieur¹ et un pavillon de style occidental², une annexe située au nord de la maison principale et séparée de celle-ci par un gros camphrier. Cette annexe était un bâtiment de plein pied de style japonais³. C'était là

¹ Curieusement le terme de 中庭 *nakaniwa* semble avoir été mal compris par la majorité des candidats.

² Plusieurs candidats ont traduit 洋館 *yōkan* par « manoir occidental ». Bien que la connotation élégante du mot « manoir » soit intéressante, ce terme nous a semblé inapproprié ici, car il évoque une demeure trop imposante pour désigner ce bâtiment, qui n'était pas la résidence principale.

³ *Hiraya no nihon kaoku*.

qu'autrefois Takako, la mère d'Isako, avait vécu et où sa belle-mère Takiko avait été recluse pendant de longues années. Quand cette dernière emménagea dans le bâtiment occidental, laissant ainsi l'annexe vide, le Comte Sasamiya eut l'idée de l'utiliser comme « Cabinet des affaires⁴ » et, ces derniers temps, c'est là qu'il recevait en général ses visiteurs. Cette annexe, qui résista au tremblement de terre et qui n'était reliée au bâtiment principal par aucun passage couvert, ne comportait ni ligne téléphonique extérieure, ni cuisine et était en tous points malcommode, mais la décoration intérieure de style japonais moderne avec un tapis persan sur les tatamis, selon le goût de Takiko, plaisait au Comte. Ou plutôt, outre le sentiment qu'il était dommage de ne pas utiliser le mobilier scandinave comme la table de salle à manger en bois de rose fabriquée tout exprès pour être assortie au tapis ou l'ensemble de fauteuils de réception de cuir noir que Takiko laissa derrière elle – les jugeant inadaptés au pavillon occidental de style colonial –, son allure de maison secrète et sombre, même durant la journée du fait de l'ombre du camphrier qui se dressait majestueusement au sud, lui semblait tout à fait adaptée à des conversations secrètes (et lui plaisait). Il va sans dire que Takiko qui la considérait comme une prison la détestait.

Quand Isako, ayant enfilé ses *geta* en sortant par la porte de service⁵ de la maison principale et après avoir marché jusqu'à l'annexe, entra dans le « Cabinet des affaires », que Takiko utilisait autrefois comme salle de séjour et qui était composé de deux pièces de 10 tatamis que l'on avait réunies, elle trouva le Comte Sasamiya en tenue japonaise en train de boire seul du whisky, non pas autour de la table en bois de rose où l'on pouvait aisément placer 10 chaises, mais dans le fauteuil près de la véranda. À en juger par les deux bonnes qui rangeaient la vaisselle et les cendriers laissés sur la table, il semblait que des visiteurs venaient tout juste de partir. Depuis qu'il avait été nommé à la Chambre des pairs il y a dix ans, et plus particulièrement depuis l'Incident de Mandchourie, il ne se passait pas de jour sans que le comte ne reçoive de visiteurs chez lui. S'il est peut-être excessif de dire qu'il s'agissait pour la plupart de sympathisants qui se pressaient⁶ chez le Comte nourri d'ambitions politiques ou d'informateurs avec lesquels il complotait, il ne s'agissait en tout cas pas de simples visites pour prendre le thé⁷.

Le rêve du comte, qui allait fêter ses 53 ans dans l'année, était de recevoir la mission de diriger le gouvernement et d'en établir la liste des membres dans ce « Cabinet des affaires ». Pendant qu'une foule de journalistes attendraient dans la salle de réception de la maison principale et sous des tentes dressées dans le jardin, ou entreraient et sortiraient de la résidence avec effervescence, dans cet endroit protégé, entouré de personnes nourrissant de secrètes ambitions, il écrirait des noms sur une liste, les effacerait et les écrirait à nouveau. À ce moment-là, on ne serait plus ici dans la Résidence Sasamiya mais au cœur de la politique impériale⁸. Ce n'était bien sûr qu'un pur rêve, de simples chimères.

Que Sasamiya Koreshige reçoive une telle mission⁹, quelles que puissent être les transformations du système politique japonais, cela n'avait pas la moindre chance d'arriver ; il avait encore suffisamment de discernement pour comprendre que si, par un hasard extraordinaire, une telle chose se produisait, ce serait la fin du Japon. Toutefois, composer le gouvernement dans le « Cabinet des affaires », autrement dit déterminer les noms des membres du gouvernement sous sa direction, entraînait dans la perspective d'une ambition raisonnable et les discussions secrètes de ces derniers temps relevaient de cet objectif. Il avait eu assez tôt une idée des personnes qu'il faudrait mobiliser. Tout en étant le jouet des changements rapides de la politique et de la diplomatie, après avoir défriché avec opiniâtreté ce terrain envahi de complots, s'il regardait s'y déployer les branches de l'arbre qui avait cultivé et qui n'était à l'origine qu'un jeune plan, il se disait que le rôle d'éminence grise¹⁰ lui conviendrait bien, à lui, le descendant d'une lignée qui a servi la famille impériale à la capitale pendant plus de 1000 ans.

La maison Sasamiya descendait de la famille Urin, de rang intermédiaire dans la noblesse de cour ; et, en l'an 17 de Meiji, le grand-père de Sasamiya avait reçu le titre de vicomte. En tant que dépositaire de la Voie

⁴ Le terme *shitsumushitsu* entre crochets dans le texte original laisse entendre qu'il ne s'agit pas d'un simple *bureau* comme l'ont traduit tous les candidats.

⁵ Traduction de 勝手口 *kateguchi*.

⁶ 蝟集 *ishū*

⁷ Littéralement « une collation ou un verre ».

⁸ 帝国政治の心奥の地 *Teikoku seiji no shin.ō no chi*

⁹ diriger le gouvernement

¹⁰ 黒子の振舞 *kuroko-teki furumai*

de l'encens, la famille était restée à la capitale après la Restauration, mais le deuxième vicomte, Sasamiya Koreharu, devint militaire. S'étant retiré avec les honneurs après la guerre sino-japonaise, en tant que confident du Duc Yamagata Aritomo, il eut le mérite de servir successivement comme Préfet de Kyoto, Vice-ministre au ministère des Affaires intérieures et Premier secrétaire du Conseil Privé. En l'an 40 de l'ère Meiji, soit l'année même où le Général Nogi Maresuke fut élevé du rang de baron à celui de comte, il fut lui-même élevé (de vicomte) au rang de comte.

Toutefois, pour la famille Sasamiya, plus encore que la promotion du titre, les bénéfices apportés par la proximité du pouvoir du chef de la maison étaient importants ; grâce à des investissements dans plusieurs industries nationales telles que l'extraction du charbon dans le Hokkaidō ou l'exploitation des montagnes du Shinshū, la fortune familiale, qui ne dépassait pas 600 setiers de revenu à l'époque de Kyoto, fut multipliée plusieurs centaines de fois. Lorsque l'actuel chef de famille, Sasamiya Koreshige, hérita de son titre au début de l'ère Taishō, la fortune de la famille, même si elle n'égalait pas celle des familles de daimyos anoblies, se démarquait nettement au sein des anciennes familles aristocratiques, généralement pauvres. Toutefois, des années Taishō à Shōwa, le comte Sasamiya Koreshige, troisième du nom, dilapida peu à peu la fortune, pour en arriver à la situation actuelle.

La mère de Monsieur Sasamiya, Fujino, la grand-mère d'Isako et l'ennemie jurée de Takiko, dirigea la famille avec la plus grande rigueur¹¹, mais son pouvoir ne s'exerçait qu'aux affaires domestiques et n'étant pas intervenue pas dans les affaires publiques, elle laissa son fils héritier¹² dissiper la fortune, ce qui fut une grande erreur. D'un autre côté, lorsque Takako mourut en mettant au monde Isako, ce fut elle qui mena les négociations pour le remariage de son fils avec Takiko, la benjamine d'une famille fortunée de Kobe, dont le rang ne méritait même pas d'être pris en considération et qui, pour les familles aristocratiques du Kansai, pouvait être qualifiée de roturière. Elle avait de plus mauvaise réputation. Cette perspicacité à l'accueillir sans aucune hésitation faisait l'objet de rumeurs admiratives des gens, qui y voyaient la marque d'une descendante d'une famille de daimyos ayant réussi à s'élever durant la période Sengoku. Et effectivement Takiko assurait désormais la survie la famille Sasamiya. Sans ce mariage, la famille Sasamiya, sévèrement frappée lors de la crise financière du début de Shōwa, aurait pu décliner au point de devoir se séparer de la résidence de Kōjimachi acquise par la génération précédente.

Quand Isako se fut installée sur la chaise indiquée à la diagonale de son père, le comte l'entretint de l'affaire tout en mâchonnant des calmars séchés pour accompagner son whisky.

« Je suis vraiment confus de vous avoir fait venir Mademoiselle Isako mais j'aimerais encore vous demander de prendre quelques notes. Auriez-vous un peu de temps ? ». [*ka ne* et non pas *ne* tout seul]

Que le père appelle sa fille « Mademoiselle » relevait de la plaisanterie, mais quand quelques années auparavant cette jeune fille avec qui il n'avait guère eu de contact depuis sa naissance se présenta à lui telle une chrysalide métamorphosée en papillon, en plus d'éprouver une forme d'admiration pour la beauté qu'elle était devenue, il fut surtout stupéfait de sa ressemblance parfaite avec sa défunte mère. Sasamiya, pris d'un sentiment tenant à la fois de l'embarras et du malaise, fit involontairement une boutade en l'appelant « Mademoiselle Isako » et, par la suite, il ne put s'adresser à elle autrement.

Tout en étant bien conscient qu'il ne fallait pas l'appeler ainsi lorsqu'il devait la réprimander – ce qui n'était quasiment jamais arrivé – ou la sermonner légèrement, quand il était seul face à elle, il se sentait intimidé et il était pris d'une sorte d'anxiété, comme si sa propre existence était elle-même une farce.

OKUIZUMI Hikari, *L'escalier de neige*, Chūōkōron shinsha

¹¹ Plus littéralement « de manière rigoureuse ».

¹² 惣領息子 *sōryō musuko*

2. Question de grammaire

Décrivez et analysez les occurrences du mot *mono* qui apparaissent dans le passage à traduire.

Dans le lexique japonais *mono* (chose) est un nom général, c'est-à-dire un terme superordonné (ou hyperonyme) situé au sommet d'une hiérarchie lexicale englobant une vaste gamme d'objets, concepts ou entités non spécifiés.

Comme d'autres termes généraux du japonais tels *tokoro* (lieu, endroit), *toki* (temps, moment) etc., *mono* se caractérise par une fréquence élevée, un contenu sémantique faible et une référence étendue qui le rend à même d'opérer comme nom anaphorique pour reprendre de nombreux concepts thématiques par la particule *wa*. Dans ce cas, la pauvreté du contenu sémantique de *mono* impose que celui-ci soit précisé par un co-texte antérieur prenant la forme d'une proposition déterminante.

En raison de ses propriétés particulières, il se situe à la frontière entre les items lexicaux et les items grammaticaux, c'est pourquoi il est souvent qualifié de « nom formel », également appelé *mot-outil* en didactique du japonais. À la suite de processus de grammaticalisation, on le retrouve également comme composant de particules conjonctives (*mono o*, *mono de*, *mono kara*), de l'auxiliaire modal (*mono-da*), de particules finales (*mono*, *da mon*), ou encore dans de nombreuses locutions figées (*mono ga aru*). Dans ces emplois grammaticalisés, il prend alors souvent une valeur expressive pouvant aller de l'expression d'une vérité générale, à l'injonction, la surprise ou la réfutation.

Le texte présentait 7 occurrences de *mono* qu'il fallait toutes décrire et analyser.

Page 1

1^{ère} occurrence (ligne 4)

これは  かつて...「空き家」になったものを、笹宮伯爵が「執務室」に使う

Mono est ici précédé d'un très long syntagme déterminant allant de *かつて* (colonne 2) jusqu'à *なった* (verbe *naru* à la forme accomplie *natta*) à valeur explicative.

Il remplit une fonction anaphorique (reprise de *kore* désignant lui-même *hanare*). Suivi de la particule *wo*, il est la tête d'un complément d'objet du verbe *tsukau* (utiliser).

2^{ème} occurrence (l. 26)

この時の密談は  この目的に沿ったものであった。

Emploi similaire au précédent : nom général reprise anaphorique de *mitsudan*.

« Ces conversations secrètes remplissaient cette fonction (litt. : « étaient des choses qui suivaient cette fonction »). »

mono suivi de « *de atta* » est ici le prédicat d'une phrase nominale.

3^{ème} occurrence (l. 30)

得心できる ものがあった prédicat complexe « *mono ga aru* » fonctionnant comme une locution figée pour exprimer un sentiment vague (= ~と云う感じがある)

« Il en était arrivé à la conclusion (litt. : « Il y avait quelque chose qui lui permettait de reconnaître ») que le rôle d'éminence de l'ombre (表に立たぬ黒子の振るまい) était précisément (こそ) adapté (ふさわしい) pour lui (自分には) . »

Page 2

4^{ème} occurrence (l. 5)

大名に及ばぬ もの、

mono est ici un élément de la particule conjonctive (ou connective en didactique du japonais langue étrangère) *mono wo* à valeur adversative que l'on peut traduire par « bien que ».

5^{ème} occurrence (I.6)

資産家になったものを、

Composant de la particule conjonctive (ou connective) à valeur adversative *mono wo* que l'on peut traduire par « alors que ». Elle signale un moment de rupture, une évolution contraire de la situation.

6^{ème} occurrence (I.22)

美しい娘になったものだ auxiliaire modal ものだ (exprime la surprise)

Dans cette occurrence *mono* doit être compris comme un élément de l'opérateur *mono-da* (parfois qualifié d'auxiliaire modal) servant de support à l'expression de l'admiration et de la surprise. Cela est confirmé par les collocations *kantan suru* (admirer) et *kyōgaku suru* (être très étonné). L'opérateur *mono-da* permet ici de transformer le syntagme verbal « *utsukushii mono ni natta* » en un énoncé nominal. Présenter une réalité en tant que *mono*, permet de l'*objectiviser* en lui conférant la stabilité et l'existence autonome propre aux références nominales.

7^{ème} occurrence.27

自分の存在そのものが

Locution figée permettant de reprendre le terme antéposé pour le mettre en emphase.

Nota : Dans 腹心の者ら (page 1, ligne 20) *mono* signifiant « personne » est un homophone de 物. Il n'entrait pas dans le cadre strict de l'objet de cette question de grammaire mais, comme la formulation de l'énoncé ne le spécifiait pas clairement, il était légitime de le mentionner.

Bilan global des épreuves d'admissibilité

Moyenne générale des quatre candidats ayant composé à toutes les épreuves écrites : 10,51/20

Répartition : note la plus élevée 13,98 ; la plus basse 5,55.

+ de 10	3
- de 5	0

Moyenne aux épreuves écrites des candidats admissibles : 10,51/20

Barre d'admissibilité (épreuves écrites) : seuil de points minimum pour se présenter aux épreuves orales : 10,45/20.

Épreuves d'admission

Rappel : le total des coefficients des trois épreuves d'admission (13) est supérieur à celui des quatre épreuves d'admissibilité (11). C'est dire l'importance déterminante des épreuves orales dans un concours destiné au recrutement des futurs enseignants.

1° Leçon en français portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon, dans le cadre du programme (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve 45 minutes maximum ; coefficient 4). (A.B., N.B-K., M.H., N. T.)

Moyenne de l'épreuve : 14/20

Deux candidats avaient choisi l'option « Littérature » et se sont vu proposer les sujets suivants :

« L'Histoire dans l'œuvre de Tanizaki Jun.ichirô »

« *Gogo no eikô* de Mishima Yukio, un roman à thèse ? »

Les deux candidats ont tiré le sujet sur l'Histoire dans l'œuvre de Tanizaki Jun.ichirô.

Un candidat avait opté pour l'option « Histoire et civilisation » et s'est vu proposer les sujets suivants :
« Les résidents étrangers et les questions juridiques au Japon »

« La démocratie et le régime parlementaire à l'ère Taishô »

Il a tiré le sujet sur « Les résidents étrangers et les questions juridiques au Japon ».

La leçon en français est une épreuve dans laquelle les qualités de pédagogue et de futur enseignant du candidat doivent absolument s'exprimer, à savoir notamment :

- le respect du temps accordé et la mise à profit de ce temps pour convaincre l'auditoire
- la qualité de l'expression en français et de l'exercice à l'oral (la capacité à s'exprimer distinctement, à voix haute et intelligible, à maîtriser l'espace pour captiver son auditoire) ;
- l'organisation rigoureuse de la leçon sur le plan de la forme : l'exposé se doit d'être organisé tel une dissertation : une introduction contextualisant le sujet choisi (sa dimension historique et/ou sociale, son ancrage éventuel dans l'actualité...), exposant la problématique, explicitant les concepts en jeu et le plan du propos à venir ; la démonstration permettant de répondre logiquement et de manière ordonnée aux questions posées dans le cadre de la problématique ; une conclusion ;
- la démonstration des connaissances acquises sur le sujet, la pertinence de leur évocation, la précision au moment où le candidat les évoque.

Concernant la leçon en littérature, les deux candidats ont proposé un développement satisfaisant. L'une des présentations péchait cependant par manque de structure et de problématisation (nécessaire au vu du caractère neutre et relativement ouvert de l'énoncé), tandis que l'autre proposait un développement à la structure plus convaincante, partant du descriptif factuel (le rapport à l'Histoire de Tanizaki au niveau « biographique », soit à travers sa vie, sa carrière, ses thématiques privilégiées) pour embrayer sur une problématique plus spécifique et théorique : la

manière dont l'écrivain appréhende et utilise le matériau historique d'une part (événements, personnages et cadres historiques), et sa façon d'exploiter les spécificités formelles des supports de récits historiques pré-modernes (chroniques guerrières, etc.) dans son écriture, en insistant sur la complexité (voire l'ambiguïté) du rapport entre fiction et vérité historique dans le cadre de récits littéraires, faisant appel le cas échéant aux outils de l'analyse littéraire (narratologie etc.) ainsi qu'aux travaux critiques sur Tanizaki.

Dans ce cadre, la leçon permettait aux candidats de montrer leur maîtrise de l'œuvre de Tanizaki en évoquant, outre les deux œuvres au programme (en particulier *Mômoku monogatari*, qui ne figurait pas directement dans le sujet de dissertation à l'écrit), les nombreux romans, nouvelles et essais de l'écrivain susceptibles d'être mis à contribution pour éclairer les multiples facettes de son rapport à l'histoire. Sur cette question, nous renvoyons également au corrigé de la dissertation.

La présentation du candidat sur la thématique des « résidents étrangers et les questions juridiques » dans le cadre de la leçon d'histoire et de civilisation s'est avérée globalement satisfaisante. Sur la forme, la qualité de l'expression en français était notable, caractérisée par un registre riche et varié, ainsi qu'une locution fluide. Le candidat a exposé les points centraux de *Zainichi gaikokujin*, l'ouvrage au programme, avec aisance et clarté, ce qui témoigne de sa capacité à synthétiser des concepts de manière cohérente et convaincante.

Cependant, sur le fond, l'exposé suivait un plan linéaire et chronologique qui, bien qu'informatif, aurait gagné en profondeur avec une approche plus analytique. L'absence d'une définition claire des termes clés dès l'introduction a pu limiter l'analyse critique. Par exemple, des notions telles que *sakoku*, qu'il aurait été pertinent de nuancer dans une perspective pédagogique, auraient permis aux futurs spécialistes de mieux comprendre des termes souvent déformés dans la culture populaire et le discours médiatique français et japonais. En outre, le candidat n'a pas suffisamment pris en compte l'évolution des données juridiques relatives aux résidents étrangers, l'ouvrage de référence n'ayant pas été actualisé récemment (1^{re} édition : 2013 ; 4^e édition : 2019). Il serait donc opportun d'élargir le contenu en intégrant des éléments sur les modifications juridiques récentes.

Concernant la structure de l'exposé, une explication approfondie des différentes catégories de résidents étrangers au Japon aurait été bénéfique, notamment en distinguant entre les termes *zainichi* (qui désigne à la fois les étrangers au Japon et, de manière spécifique, les Coréens vivant au Japon depuis avant 1945) et *nikkei-jin* (descendants d'émigrés japonais). Une attention particulière aux termes *jûmin*, *kokumin*, et *shimin* aurait également permis d'aborder les nuances des questions juridiques. Une analyse des batailles juridiques pour la reconnaissance des droits et des indemnités destinées aux Coréens et Taïwanais ayant servi sous l'empire japonais aurait enrichi le contenu de l'exposé.

Enfin, la présentation aurait été plus pertinente en intégrant une analyse sur la gestion quotidienne de la diversité (*tabunka kyôsei*) à l'échelle locale, et en abordant la question de la participation politique des résidents étrangers dans les municipalités japonaises. Ce point, mentionné brièvement dans le volume de référence, est essentiel pour comprendre les enjeux sociopolitiques actuels et les orientations de l'agenda politique national en matière d'intégration.

En somme, bien que la présentation ait réussi à couvrir les points fondamentaux du sujet, elle aurait bénéficié d'une structuration plus analytique et d'un approfondissement sur les aspects sociopolitiques et juridiques. La leçon serait ainsi davantage en mesure de fournir une compréhension complète et nuancée des défis auxquels les résidents étrangers sont confrontés dans le système juridique japonais.

2°. Épreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais, suivie d'un entretien (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [interprétation et présentation d'informations : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum] ; coefficient 5). (N. B.-K., M. H., Y. T., N. T.)

Moyenne de l'épreuve : 13,17/20

Cette épreuve qui porte sur des textes hors programme a pour but d'examiner la compétence linguistique des candidats sur les points suivants :

- Capacité de lecture et de compréhension écrite acquises à travers une pratique régulière ;
- Connaissance des débats animant la société japonaise ;
- Capacité de synthèse, non seulement de l'essentiel de chaque article, mais aussi de l'ensemble du dossier, en tenant compte des différents points de vue présentés dans les textes ;
- Compétences d'expression orale en continu (30 minutes) et en interaction lors de l'entretien.

Le dossier proposé lors de cette session se composait de 5 textes représentant un volume total de 22 pages et portait sur les politiques de sécurité internationale du Japon. Le dossier était composé des articles suivants : 1) deux articles de presse (un article du journal *Asahi* et un éditorial du journal *Yomiuri*) montrant des points de vue contrastés concernant l'aboutissement des entretiens entre le Premier ministre Kishida et le Président américain Joe Biden, 2) un entretien entre deux spécialistes tiré de la revue *Sekai*, portant sur la place qu'occupe le Japon à l'heure actuelle et sur son identité diplomatique, 3) une tribune du journal *Mainichi* sur la construction du pacifisme japonais, 4) un article d'*Asahi* présentant trois tribunes sur le *soft power* du Japon. Ces documents présentaient diverses perspectives d'interprétation quant à la place diplomatique qu'occupe le Japon, dans un contexte de montée des tensions internationales, suite à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, au conflit israélo-palestinien, et au conflit entre la Chine et Taiwan.

Cette thématique est régulièrement abordée dans les médias. Le jury attendait donc des candidats qu'ils soient capables de rappeler le contexte ayant suscité de tels débats mais aussi d'interroger et d'articuler les enjeux auxquels le gouvernement japonais se trouve confronté. Il s'agissait de prendre en considération notamment la question de l'engagement des États-Unis en cas de crise sécuritaire en Indopacifique, celle des partenariats avec des pays d'Asie du Sud-Est tels que les membres de l'ASEAN, les craintes liées à l'implication des Forces japonaises d'autodéfense, l'histoire du pacifisme au Japon, les possibilités de *soft power* que peut exercer la diplomatie japonaise, etc. Il importait donc de lire et de comprendre les arguments avancés, mais aussi d'explicitier les différences entre les positions défendues, liées aux fonctions exercées par les auteurs, aux types de publication concernés, tout en élucidant les enjeux socio-historiques sous-jacents.

Durant cette épreuve, tous les candidats ont fait preuve de bonnes compétences en matière de compréhension des textes ainsi que d'expression en japonais, répondant ainsi aux principales attentes du concours. Ce qui a permis de départager les trois candidats, c'est avant tout l'aptitude à établir des liens entre les textes, en synthétisant le contenu sans se limiter à une description superficielle. Le jury aurait apprécié que les candidats sachent dépasser le cadre des remarques très générales et articulent de façon plus claire les divers arguments avancés dans le dossier. Il importait également de ne pas formuler, de façon hâtive, des jugements de valeur sur un texte en fonction de sa coloration politique, mais plutôt de montrer la diversité des interprétations qui se confrontent ou se complètent autour d'un même thème. Par ailleurs, les candidats ont généralement su préciser certains éléments-clés pour l'analyse en répondant à nos questions pendant l'entretien, ce qui leur a permis de compléter leur présentation. Nous rappelons toutefois aux futurs candidats qu'il convient de mettre en œuvre un tel travail d'approfondissement et de confrontation des points de vue au fil de leur exposé.

En ce qui concerne les expressions orales, certaines tournures relevaient d'un registre de langue informel inadapté au cadre d'une présentation académique. La perception des registres est une difficulté réelle ; c'est aussi un problème récurrent dans cette épreuve et les futurs candidats auront à se montrer attentifs sur ce point. Dans la même perspective, la richesse du lexique employé s'avère également importante. Dans l'ensemble, les candidats ont pu montrer leur maîtrise du vocabulaire, ce dernier étant parfois d'un très bon niveau. Certaines fautes de lecture de kanji ou certaines lacunes se sont avérées regrettables. Il est primordial de vérifier les mots inconnus à l'aide des dictionnaires à disposition, ce qui a été parfois négligé dans cette épreuve. La mauvaise compréhension de certains termes a finalement pénalisé la compréhension des textes.

S'agissant de la forme, toutes les prestations étaient conformes au format attendu, à savoir un exposé introductif comportant une problématisation, la présentation du dossier (types de documents, auteurs, années de publication, contextes, etc.), l'annonce d'un plan structuré. Cet aspect méthodologique, au-delà de son aspect formel, vise à engager de façon pertinente l'explication du dossier et à faire dialoguer les textes entre eux. Les candidats ne doivent pas non plus craindre de rappeler synthétiquement le contenu des textes ou d'autres éléments essentiels, même s'ils pensent qu'ils sont évidents ou bien connus du jury. Il est également important de respecter le temps demandé : un seul candidat n'est pas parvenu à respecter cette consigne. Si une tolérance de quelques minutes existe bien entendu, le jury souhaite rappeler aux futurs candidats que le respect de la construction d'un exposé de 30 minutes en japonais fait partie intégrante de l'évaluation car, dans ses dimensions qualitative et quantitative, l'exposé reflète également la gestion du temps de préparation dont ont disposé les candidats : un propos notablement trop bref peut dès lors traduire un déficit de compétence en compréhension de l'écrit ou d'expression orale. Différentes techniques oratoires pour développer cette dernière compétence ont été présentées dans un rapport du jury précédent auquel nous invitons les candidats à se référer.

En conclusion, les candidats ont bien fait preuve de compétences linguistiques et de présentation des textes, malgré des disparités dans le niveau de maîtrise. Il convient de rappeler l'importance de la lecture des rapports du jury et des exercices préparatoires, ainsi que de la lecture quotidienne d'articles de presse, précieuse pour l'enrichissement du lexique.

3° Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique au programme (durée de la préparation : 4 heures ; durée de l'épreuve 45 minutes maximum ; coefficient 3). (A. B., J. B., N. B.-K., M. H.)

Moyenne de l'épreuve : 13,83/20

Deux sujets ont été proposés au tirage au sort :

1. L'anecdote 24 du livre 24 du *Konjaku monogatari-shû* (Comment un pipa appelé *genshō* fut volé par un démon)
2. L'histoire intitulée *Asaji ga yado* (La maison dans les roseaux) du recueil *Ugetsu monogatari* (*Contes de pluie et de lune*) d'Ueda Akinari

Deux candidats ont tiré le sujet 2, et un candidat le sujet 1.

L'épreuve cette année a montré l'importance cruciale des cours de préparation et de la lecture attentive des rapports des sessions précédentes. Les candidats avaient tous bien intégré les attendus de l'exercice.

On rappellera que l'épreuve comprend deux temps. Un exposé de 30 minutes est suivi de 15 minutes de questions-réponses (maximum).

La première partie de l'épreuve n'est pas limitée à une simple traduction ou un résumé du récit. Les candidats doivent présenter un exposé articulé selon le plan de leur choix (qu'il convient d'annoncer clairement dès le début). Durant celui-ci, ils doivent montrer qu'ils sont capables de contextualiser l'œuvre dans l'histoire littéraire japonaise, en évoquant les circonstances de sa composition et ses

spécificités en termes de style et de structure, mais aussi l'extrait lui-même au sein de l'œuvre. Il n'est pas nécessairement utile de donner une biographie complète de l'auteur (Akinari par exemple), mais il est préférable de situer les œuvres dans leurs genres et leurs époques respectives (recueil d'anecdotes édifiantes, *yomihon*), en faisant preuve à la fois d'esprit de synthèse mais sans faire trop d'approximations (tous les recueils de *setsuwa* n'ont pas de sous-texte bouddhique, les *yomihon* ne sont pas de « petits livres imprimés avec des images »)

Les candidats devront également montrer leur compétence de lecture et de compréhension d'un texte classique. Il leur faudra pour cela lire à haute voix un passage, voire la totalité de l'extrait, avant d'en proposer une traduction. Le jury est particulièrement attentif à la lecture des sinogrammes, en particulier de ceux correspondant à des verbes, adverbes et autres auxiliaires d'usage fréquent dans la langue classique (*iwaku, beshi, sôrô, gotoshi* etc.) mais aussi des combinaisons des *kana* selon leur usage historique. On recommandera donc encore une fois aux candidats de s'entraîner à cet exercice. Il est essentiel que la traduction proposée soit justifiée à partir des tournures et structures propres à la langue classique.

Après cette traduction commentée, les candidats peuvent proposer une réflexion plus générale autour d'une thématique suscitée par le texte. Il peut s'agir d'une réflexion stylistique ou littéraire, d'un commentaire sur l'intérêt et la réception de l'œuvre, ou de considérations historiques ou culturelles s'appuyant sur les événements décrits par le texte. Dans le cas où seule la traduction d'un extrait est demandée, il reste néanmoins souhaitable de donner une vision d'ensemble du texte, et de puiser des exemples dans les parties non traduites.

Il est donc essentiel que les candidats acquièrent par leurs lectures préparatoires des bases suffisantes pour avoir une vision claire de ces aspects. Les œuvres choisies, deux textes en japonais classique d'époque et de style différents, ont en général fait l'objet d'études synthétiques ou thématiques, qu'il convient de consulter.

Dans le cas où, comme pour *l'Ugetsu monogatari*, il existerait une traduction française du texte, il faudrait également savoir s'en affranchir voire la discuter si nécessaire.

Durant la seconde partie de l'épreuve (Q&R), le jury peut demander aux candidats de justifier leurs choix de traduction pour vérifier la bonne compréhension du lexique ou de certains points de grammaire. Il peut aussi poser des questions plus générales pour vérifier les connaissances en matière de langue et culture classiques.

Durant l'épreuve, les candidats ont dans l'ensemble su donner des éléments de contexte pertinents, et proposer une lecture articulée et argumentée des textes. Concernant *Asaji ga yado*, les deux candidats ont souligné à bon escient les éléments intra- et intertextuels, en particulier les références au *Genji monogatari* et au *Manyôshû*. En revanche, les liens avec la littérature chinoise, à laquelle le texte faisait également directement référence, n'ont pas été suffisamment explicités. Outre l'importance des précédents chinois dans la culture littéraire d'Edo en général, le genre même du *yomihon* résulte en grande partie d'une intégration plus poussée des recueils de nouvelles chinoises en langue vulgaire (*baihua xiaoshuo*, jp. *hakuwa shôsetsu*). Une analyse plus approfondie de ces motifs aurait permis de questionner les liens entre les « études nationales », centrées sur la littérature japonaise, dont Akinari est un représentant, et la culture chinoise.

Concernant le *Konjaku*, le candidat a su mettre en avant les éléments caractéristiques du chapitre 24, dédié aux « spécialistes » des différentes voies, qui vise en partie à présenter l'exceptionnalité des individus, de leurs arts, voire de leurs instruments, issus d'un âge d'or révolu, tout en soulignant une forme de continuité par la survivance de certains lieux, objets, ou traditions. Il reste néanmoins important de comprendre que le monde décrit dans ces récits faisait déjà, à l'époque de la compilation, partie d'un passé relativement lointain. La porte Rashômon, qui joue un rôle central dans l'histoire, n'existait ainsi plus depuis bien longtemps au XIIe siècle.

Bilan général des épreuves orales d'admission

Barre d'admission (épreuves écrites et orales) : seuil de points minimum pour être lauréat du concours :

14,58

Conclusion

Suite à la session 2023, l'ouverture du concours de l'agrégation externe de langue et culture japonaises pour la session 2024 a été annoncée en octobre 2024. Le programme a été reconduit sans changement, en raison du délai de préparation extrêmement court pour la session précédente, et a été communiqué en avril 2024. Parmi les treize inscrits, quatre candidats ont composé sur l'ensemble des épreuves écrites, trois ont été déclarés admissibles et un candidat a été admis après les épreuves orales. Un seul poste était ouvert cette année.

Le jury a noté une amélioration générale du niveau de japonais, qui semble retrouver le niveau d'avant la crise du Covid-19. Un nombre croissant de candidats ont pu bénéficier de séjours d'étude au Japon, renforçant ainsi leurs compétences linguistiques, tant à l'écrit qu'à l'oral. Par ailleurs, nombre d'étudiants ont suivi les différentes préparations offertes par les universités. Étant donné la nature exigeante du concours, qui requiert des compétences avancées en français et en japonais ainsi que des connaissances en culture générale et dans diverses disciplines des sciences humaines et sociales, il est fortement recommandé aux candidats de participer à ces préparations afin de mieux cerner les attentes, tant sur le fond que sur la forme.

Trois axes prioritaires d'amélioration, déjà soulignés dans les rapports précédents, restent d'actualité :

- Culture générale : La connaissance de l'actualité et des principaux enjeux sociétaux actuels fait souvent défaut. Il est important que les candidats se tiennent informés en lisant régulièrement la presse et des revues japonaises, et qu'ils maîtrisent les outils méthodologiques (comme les débats sur les grandes problématiques de l'histoire, de la sociologie, de la littérature, etc.).
- Compétence didactique : Les candidats doivent développer leur capacité à structurer et à présenter clairement une analyse, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, dans le but de convaincre un public. Une approche pédagogique et structurée est essentielle.
- Assimilation des exigences du concours : Les candidats doivent bien comprendre les attentes spécifiques des épreuves, tant écrites qu'orales. Il est conseillé de lire attentivement les rapports de concours, publiés chaque année depuis 2006, qui contiennent de nombreux conseils et recommandations sur chaque épreuve.

L'épreuve de version, en particulier, demande une solide connaissance de la grammaire japonaise et une capacité de synthèse, compte tenu du temps limité. Comme dans les rapports précédents, une attention particulière est accordée ici aux éléments grammaticaux pour aider les candidats à se préparer efficacement. Il est rappelé que ce concours d'enseignement sélectionne des lauréats qui auront la responsabilité de transmettre leur savoir de manière claire et efficace.

Le jury tient à réaffirmer l'importance de ce concours, qui garantit un enseignement de qualité du japonais dans les établissements secondaires et répond ainsi aux attentes d'un nombre croissant d'élèves passionnés par la langue et la culture japonaises. Depuis sa création en 1984, ce concours assure l'excellence de l'enseignement du japonais dans les établissements où les titulaires de l'agrégation exercent. De plus, l'organisation régulière de ce concours contribue à l'amélioration de l'enseignement du japonais dans le secondaire en France. La mise en place récent de parcours « enseignement » dans certains masters d'études japonaises renforcera le vivier de candidats et leurs compétences en didactique.

En tant que présidente du jury pour cette session 2024, j'encourage vivement les futurs candidats à se préparer dès que possible pour la future session, dont le programme a été annoncé en avril 2024. Une étude approfondie des œuvres au programme, ainsi que la participation aux préparations, sont essentielles.

Enfin, je tiens à adresser mes remerciements chaleureux à mes collègues membres du jury, aux préparateurs, aux bibliothécaires, aux personnels administratifs du ministère, des Rectorats et de l'Université de Lille, ainsi qu'à tout le personnel de Paris et de Lille qui ont contribué au bon déroulement de ce concours.